

Il nous arrive tous d'**HÉSITER** avant de déposer un objet dans le bac de récupération.

À défaut de savoir **OÙ DÉPOSER** la matière, nous avons tendance à tout mettre dans le bac ou, à l'inverse, à **JETER** des matières qui se récupèrent.

Un tri efficace jumelé à une **RÉDUCTION À LA SOURCE** et au réemploi de vos biens permet d'offrir un régime minceur à votre poubelle !

Environ **10%*** DU CONTENU DU BAC n'est pas recyclable

ET DEVRAIT PLUTÔT SE RETROUVER

à l'écoparc,
à la friperie ou,
en dernier recours,
à la poubelle.



*Éco Entreprises Québec, 2016



TRICENTRIS
tri | transformation | sensibilisation

Pour obtenir plus de détails sur les matières acceptées et pour des trucs et astuces :

www.tricentris.com/les-matieres



L'Épiphanie



VILLE DE CHARLEVOIX



Saint-Sulpice

Vivre au rythme
Du fleuve et de
Son histoire !

PAROISSE DE
L'ÉPIPHANIE



L'ASSOMPTION
Ville de culture et de patrimoine

Repentigny
Sépanouir

Campagne réalisée par Bleu forêt communication
et Andrée-Ann Cloutier graphiste

AIDE-MÉMOIRE POUR UN TRI EFFICACE



DANS LE BAC ou
PAS DANS LE BAC ?

Une campagne de votre MRC



MRC DE L'ASSOMPTION

Dans le bac

Contenants, emballages et imprimés



LE MÉTAL

Les boîtes de conserve, les couvercles et l'aluminium sous toutes ses formes (incluant le papier d'aluminium).

LE PAPIER

Incluant les magazines, les journaux et les circulaires publicitaires.



LE CARTON

Incluant les verres à café, les boîtes à pizza et les boîtes de jus.



LE PLASTIQUE

Les bouteilles, les emballages et les plastiques qui s'étirent (dont la pellicule plastique), les bouchons et le plastique identifié par les numéros 1, 2, 3, 4, 5 ou 7.



LE VERRE

Les bouteilles et contenants, cassés ou non, peu importe leur couleur.



Pas dans le bac

RDD* ET PRODUITS ÉLECTRONIQUES

La peinture, le solvant, les produits nettoyants de tout type et les autres produits portant les symboles corrosif, inflammable, explosif ou toxique doivent être apportés à l'écoparc. Il en est de même pour les produits électroniques tels que les ordinateurs, les téléviseurs et les cellulaires.

*Résidus domestiques dangereux



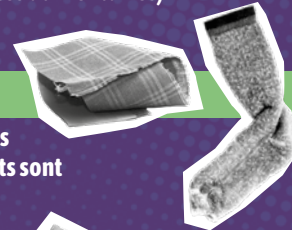
LE PLASTIQUE NUMÉRO 6

Le plastique identifié par le numéro 6, le plastique non identifié ou qui ne s'étire pas (tel que l'emballage de pâtes alimentaires).



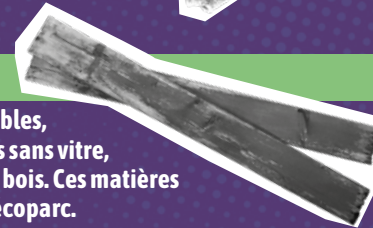
LE TISSU

Neuf ou abîmé, ça ne va pas dans le bac. Si les vêtements sont en bon état, faites-en don!



LE BOIS

Meubles en bois non utilisables, planches, portes et fenêtres sans vitre, palettes et autres objets en bois. Ces matières doivent être apportées à l'écoparc.



LES OBJETS DIVERS

Couches, jouets, vaisselle et autres objets multimatériaux, ainsi que tout objet long, tels boyau d'arrosage, guirlande, corde, rallonge, etc.



← Détacher et conserver à portée de bac

Je fais quoi avec ça ?

LES CIRCULAIRES ET LEUR SAC DE PLASTIQUE : DOIS-JE LES SÉPARER ?

Oui. Cela facilite le travail des trieurs et permet de recycler les deux matières.

LES BOÎTES DE CARTON : COMMENT DOIS-JE LES RÉCUPÉRER ?

Idéalement en les dépliant, puis en les pliant afin de maximiser l'espace.

LES COUVERCLES ET LEUR CONTENANT ?

Les mettre séparément dans le bac lorsque les deux matières se recyclent, bien sûr!

LES ÉTIQUETTES SUR LES CONTENANTS : DOIS-JE LES RETIRER ?

Non. Vous pouvez le faire, mais ce n'est pas nécessaire.

UN POT DE MARGARINE SALE ?

Il n'est pas nécessaire de le rincer, mais il faut le vider.

UNE AGRAFE SUR UN PAQUET DE FEUILLES ET UNE FENÊTRE DE PLASTIQUE SUR UNE ENVELOPPE ?

On ne s'en préoccupe pas : dans le bac!